

## Venez nous rencontrer

Quel que soit le projet envisagé, n'hésitez pas à vous renseigner avant d'entreprendre vos travaux. Lors de permanences hebdomadaires (sans rendez-vous) :

### Bapaume :

- Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 10h à 12h  
à la Communauté de Communes (5, rue Neuve)
- Le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h à 12h  
à la Communauté de Communes (5, rue Neuve)

### Bertincourt :

- Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h  
à la Maison des Services Publics (2, rue d'Hermies)

### Bucquoy :

- Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h en Mairie (19, rue Dierville)

### Croisilles :

- Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h à la Mairie (Grand Place)



# OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
du Sud-Artois

(2019 - 2023)



Des aides financières  
pour vos travaux d'amélioration  
de l'habitat

03 21 59 17 17 - [habitat@cc-sudartois.fr](mailto:habitat@cc-sudartois.fr) - 2020 - 2<sup>ème</sup> année

## Inscrivez-vous sur la plateforme Anah

Et testez votre recevabilité



[monprojet.anah.gov.fr](https://monprojet.anah.gov.fr)

Une aide en ligne qui change tout !

**Vous pouvez également vous renseigner  
auprès de la :**

Communauté de Communes du Sud-Artois  
Guichet Unique Habitat  
5, rue Neuve - CS 30002  
62452 BAPAUME Cedex



**Cette opération ne fait pas  
l'objet de démarchage**





## Qui est concerné ?

### ▶ Le territoire :



### ▶ Les propriétaires :

- D'un logement de plus de 15 ans dans lequel vous envisagez des travaux (économie d'énergie, adaptation au vieillissement ou au handicap, réhabilitation complète)
- Occupants (sous conditions de revenus) ou bailleurs (sous conditions de loyers)

### ▶ Les travaux : (à réaliser obligatoirement par des professionnels, de votre choix possédant le label RGE pour les travaux d'économie d'énergie)

- Ceux visant à faire des économies d'énergie : isolation, chauffage, menuiseries extérieures, ventilation
- Ceux visant la réhabilitation globale du logement
- Ceux permettant l'adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap : salle de bains adaptée, WC réhaussé, rampes d'accès...



Avant de démarrer vos travaux, assurez-vous auprès de votre mairie que ceux-ci ne nécessitent pas une autorisation d'urbanisme



## Les avantages de l'OPAH

- ▶ Vous bénéficiez d'**aides financières** de différents partenaires (Anah, Conseil Régional Hauts-de-France, Communauté de Communes, Caisse de retraite, CAF...).
- ▶ Vous êtes accompagné **gratuitement** tout au long de votre projet sur le plan administratif et technique.
- ▶ Vous pouvez bénéficier d'une avance sur les subventions qui sera versée directement aux entreprises réalisant les travaux.



## Exemples de financement

### ▶ Exemple pour un propriétaire occupant :

Un ménage aux revenus « très modestes » habitant sur la Communauté de Communes du Sud-Artois et qui projette des travaux d'économie d'énergie permettant de réduire sa consommation de 25 %.

Il pourra obtenir une aide maximum de  
**70 % + 1 500 €**  
(sur un montant plafond de travaux de 20 000 € HT).

Financement	
Anah	50 %
Programme Habiter Mieux	10 %
Communauté de Communes	10 %*
Région Hauts de France	1 500 €**

\* avec une aide maximum de 1 800 €.

\*\*une aide à laquelle peuvent s'ajouter 2 bonus supplémentaires de 500 €, l'un pour la VMC et l'autre pour la pose d'un isolant bio-sourcé, si la réduction de consommation d'énergie est de 35 % minimum

### ▶ Exemple pour un propriétaire bailleur :

Un propriétaire d'un logement très dégradé, situé sur la Communauté de Communes du Sud-Artois, qui projette des travaux permettant de traiter tous les points de dégradation repérés lors du diagnostic et de réduire la consommation d'énergie de 35 %.

Il pourra obtenir une aide maximum de  
**45 % + 3 500 €**  
(sur un montant plafond de travaux de 80 000 € HT).

Financement	
Anah	35 %
Programme Habiter Mieux	2 000 €
Communauté de Communes	10 %*
Région Hauts de France	1 500 €**

\* avec une aide maximum de 4 000 €.

\*\* L'aide de la Région peut être portée à 2000 € si le projet de travaux retenu par l'Anah est supérieur à 30 000 € HT et complétée par 2 bonus de 500 €, l'un pour la VMC et l'autre pour la pose d'un isolant bi-sourcé.

